



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Discours du Premier ministre François FILLON
Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire
(CIADT)

Mardi 11 mai 2010

Hôtel de Cassini - 32, Rue de Babylone

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous rendre compte du Comité interministériel que nous venons de tenir, il avait deux objectifs. Le premier, décider de la labellisation d'un certain nombre de nouveaux pôles de compétitivité et tirer les conclusions des difficultés que rencontraient d'autres de ces pôles et mettre en œuvre les mesures qui résultent des Assises des territoires ruraux, que Michel MERCIER a conduites depuis plusieurs mois.

Les pôles de compétitivité d'abord, je vous rappelle qu'ils ont été, pour les premiers, labellisés en 2005, à l'initiative de Nicolas SARKOZY, Christian ESTROSI étant secrétaire d'Etat. Une deuxième phase a vu le jour en 2008. On a aujourd'hui 71 pôles de compétitivité, dont beaucoup ont réussi ce que nous souhaitons, c'est-à-dire à obtenir une stature européenne ou même, pour certains d'entre eux, une stature mondiale. Quand nous avons lancé la deuxième phase en 2008, j'avais insisté devant vous sur deux points. Le premier, c'est qu'il fallait évaluer rigoureusement les réussites et les échecs de ces pôles et en tirer toutes les conséquences. C'est une question de crédibilité de la politique que nous menons, c'est une question de crédibilité pour les pôles eux-mêmes. Le second point, ce sont les écotechnologies. J'avais demandé qu'un appel à projets soit lancé dans ce secteur parce qu'il n'y avait pas assez d'initiatives. Alors même que c'est un secteur où il y a des potentialités considérables et où nous devons organiser dès maintenant notre tissu industriel. Ces deux exigences trouvent aujourd'hui un aboutissement.

D'abord, l'évaluation. En 2008, juste avant le lancement de la deuxième phase, treize pôles présentaient des insuffisances importantes. Alors, quand un pôle présente des insuffisances importantes, ça ne veut pas dire pour autant que les entreprises qui le composent ou les organismes de recherche qui en sont partie prenante ne sont pas de qualité. Ça veut dire simplement que le mariage, la mayonnaise qui conduit à la création d'un pôle de dimension européenne ou mondiale n'a pas fonctionné. On a donné un sursis à ces treize pôles, c'est-à-dire qu'on leur a donné la possibilité de se mettre au niveau. Il avait été convenu qu'à l'issue de cette période de remise à niveau, nous prendrions des décisions. Nous avons décidé cet après-midi de renouveler le label de sept d'entre eux. Leurs enjeux et leurs évolutions nous ont convaincus qu'ils avaient passé la barre et qu'ils devaient être prolongés. En matière d'écotechnologie, nous avons procédé à six labellisations de pôles dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets, de la construction et de l'énergie. L'exercice mené aujourd'hui est un exercice difficile, mais c'est un exercice important. Encore une fois, le non renouvellement du label pour certains pôles ne doit pas être interprété comme un échec ou comme une sanction. Il s'avère simplement que les pôles de compétitivité ne constituent pas une réponse universelle à l'ensemble des problématiques et des enjeux. Il y a des cas où d'autres politiques sont mieux adaptées.

Nous avons d'ailleurs évoqué, lors de ce Comité, les procédures d'accompagnement des pôles qui ne seront pas renouvelés. Le travail accompli ne sera pas perdu. Les services de l'Etat sont mobilisés pour

identifier des pistes de sortie, en fonction des spécificités de chacun. Le rapprochement, ça peut être le rapprochement avec d'autres pôles pour un certain nombre d'entreprises ou de laboratoires ou d'organismes de formation, ça peut être la mise en place de dispositifs qu'on appelle de « grappes d'entreprises » ou des procédures de financements locaux ou nationaux. Les décisions que nous avons prises témoignent des exigences avec lesquelles nous concevons plus que jamais la mise en œuvre des politiques publiques. Nous devons mesurer leur efficacité et nous devons préférer le ciblage au saupoudrage et nous devons avoir le courage de tirer les conséquences de l'évaluation que nous avons mise en place. Cette évaluation, ce sont des comités d'experts et des comités de haut niveau qui y procèdent. Aujourd'hui, nous avons choisi de suivre simplement les recommandations qui sont celles de ces comités. Il y aura évidemment de nouveaux rendez-vous, le prochain, c'est 2012, avec une nouvelle évaluation. D'ici là, tous les pôles, en particulier ceux dont le label a été renouvelé aujourd'hui, auront pu disposer pleinement de leur deuxième phase.

Le deuxième axe de ce Comité, ce sont les territoires ruraux. En octobre dernier, Michel MERCIER a lancé les Assises des territoires ruraux. 80 000 de nos concitoyens se sont exprimés au cours de cette consultation. C'est donc une consultation sur ce sujet qui n'a pas d'équivalent dans notre histoire. Pierre BEREGOVOY avait lancé en 1992 une opération du même type, qui n'avait pas pu être menée à son terme. Aujourd'hui, nous avons pris un peu plus de quarante mesures. Ce n'est pas la totalité, on va continuer à expertiser et à mettre en œuvre, au fur et à mesure, les mesures proposées. Mais aujourd'hui, c'est un peu plus de quarante mesures qui concernent l'accessibilité, le développement économique, l'amélioration de la vie quotidienne et la gouvernance. Ces mesures sont financées pour moitié par redéploiement et par fléchage vers les territoires ruraux de moyens budgétaires ou de moyens qui sont ceux des opérateurs de l'Etat. L'autre moitié provient des ressources de l'emprunt national au titre des dépenses d'avenir, puisque nous avons, à la suite des recommandations du groupe présidé par Michel ROCARD et Alain JUPPE, fléché une partie du Grand emprunt sur cette problématique des territoires ruraux. Avec les fonds de l'emprunt national, nous allons commencer, dès cette année, le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire. Et l'année prochaine, le programme de couverture en téléphonie mobile sera complètement achevé.

Pour favoriser le développement économique, plusieurs mesures vont être engagées. La transmission des entreprises, pour prendre un exemple, sera prise en compte dans le cadre des zones de revitalisation rurale. L'accès au Fonds stratégique d'investissement et aux aides d'OSEO va être notablement amélioré et les circuits de commercialisation des produits locaux seront développés. Pour améliorer la vie quotidienne dans les territoires ruraux, nous répondons à plusieurs demandes. Je pense en particulier à la santé. Entre 2010 et 2013, 250 maisons de santé pluridisciplinaires vont être financées, 400 contrats d'engagement de service public sont prévus pour inciter des jeunes professionnels de santé à s'installer dans les territoires ruraux. Je pense aussi aux dispositifs de garde

pour les enfants, où des places vont pouvoir être créées grâce aux crédits qui seront attribués par les Caisses d'allocations familiales. Je pense au logement, aux aides à la rénovation thermique que nous allons financer avec l'emprunt national, qui permettront de réduire la facture énergétique des ménages. Nous avons pris aussi une décision favorable aux scieries, pour qu'elles puissent bénéficier des dispositifs d'aide à celles qui produisent de l'électricité. Je pense enfin à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées qui pourront être aidées pour aménager leur logement en fonction de leur nécessité ou qui pourront être accueillies par des particuliers dont la solidarité sera encouragée par des décisions spécifiques.

Voilà, Mesdames et Messieurs, résumées les décisions que nous avons prises. La politique d'aménagement du territoire appartient à nos héritages, à nos ambitions. C'est une politique qui exprime l'exigence d'une France unie. Toutes nos régions ont fait notre Histoire et donc il est normal que toutes nos régions fassent aussi notre avenir. Nous sommes maintenant avec Michel MERCIER et Christian ESTROSI à votre disposition pour répondre à vos questions.